MON COMPTE FORMATION



MOBILISER SON DIF Guide pratique à l'attention des élus de Gironde

Décembre 2022



Mobiliser votre DIF : 3 étapes









Se connecter à « Mon Compte Formation »



Connexion via <a>FranceConnect+



1 > Accéder à la page internet Mon Compte Formation

https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/compte-utilisateur/connexion

2 > Cliquer sur "S'identifier avec FranceConnect+"

	➢ L'Ide Numé	ntité rique	
	J'utilise l'app	lication	
Pourquoi ie ne	retrouve pas	mes compte	es nanituels /
Pourquoi je ne	retrouve pas	mes compte	es nabituels ?
Pourquoi je ne	retrouve pas	mes compte	mobileconect
Pourquoi je ne Impols.gouv.lr	retrouve pas	mes compte	mobile connect



Nouvelle étape : Créer son identité numérique "France connect +"

Depuis le 25 octobre, il n'est plus possible d'accéder au portail « Mon compte élu », sans avoir créé une identité numérique « France connect+ ».

Le ministère chargé des Collectivités territoriales a mis à disposition des élus une « foire aux questions » (FAQ) consacrée à l'identité numérique La Poste :

https://www.amf.asso.fr/m/document/fichier.php? FTP=b148463a9421f241ade17a70b68847c4.pdf&id=41427

La procédure peut se faire de plusieurs manières : soit entièrement en ligne, à l'aide d'un smartphone, soit en se rendant dans un bureau de poste (ou bien passer par les maisons France services) ou bien soit en prenant rendez-vous avec un facteur. Lors de l'inscription en ligne sur le site https:// lidentitenumerique.laposte.fr/, une option est proposée pour prendre rendez-vous avec un facteur.

Une Hotline (plateforme téléphonique d'assistance) est également à la disposition des élus : le <u>09 69 39 02</u> <u>77</u>, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 19 h en semaine et de 8 h 30 à 13 h le samedi. Lors de leur appel, il faut préciser être élu et un conseiller dédié sera disponible.

3 > Lorsque vous disposez de votre identité numérique, il convient de renseigner son numéro de téléphone pour se connecter et valider la demande de connexion.





Votre mot de passe comporte au minimum 8 caractères, dont une majuscule, une minuscu

Me connecter

un chiffre

- 1 > Accéder à la page internet Mon Compte Formation https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/compte-elu
- 2 > Cliquer sur "Créer mon compte"

3 > Cliquer sur "Me connecter»

Vous n'ave	pas de compte	
Créez maintena	nt votre compte en 4 étapes.	
	(5
	Creer mon compte)

- 3 > Rentrer votre identité et cliquer sur "Etape suivante"
- 4 > Ajouter votre numéro de téléphone et votre mail
- 5 > Renseigner votre adresse
- 6 > Choississez un mot de passe



.5



Connexion via	Mon	Compte	Format	tic
Uniquement si vous disposez	: déjà d'ui	n compte		

1 > Accéder à la page internet Mon Compte Formation



Développez vos compétences

En savoir plus

En savoir plus

En savoir plus [

Alerte à la fraude

Comment ca marche ?

z votre forma

Recherche [

Vérifier que Votre compte élu est présent sur Mon compte Formation

Suivez la formation

sultez vos droits 2 425,00 € 🔀

20

0

Ce qu'il convient de faire pour rattacher votre compte élu à votre compte formation

Contacter la Caisse des Dépôts (qui est seule compétente pour intervenir) par mail : <u>dfp_mcf_gestion-des-droits-et-formations@caissedesdepots.fr</u>

Il convient de joindre :

Cliquer sur l'onglet "DROITS"

liées à l'exercice du mandat.

l'AMG notamment.

Vous devez impérativement voir "Votre compte élu".

Si ce n'est pas le cas, c'est que Votre compte élu n'est pas rattaché à

Mon compte Formation, vous n'avez donc pas accès aux forma-tions

Vous ne pouvez donc pas vous inscrire aux formations proposées par

MPORTANT

- les explications rencontrées (non visualisation de votre compte élu sur Mon compte Formation).
- une copie, scan, ou photo du recto et du verso de votre carte nationale d'identité, ou de votre passeport, de votre titre de séjour,
- Un document attestant votre fonction d'élu (tableau du conseil municipal, délibération d'élection, etc).



× FERMER

C'est gratuit !

.6





S'inscrire à une formation de l'AMG



Attention La demande d'inscription doit être faite au minimum 11 jours ouvrés avant la formation

Sur le même moteur de recherche que celui avec lequel vous êtes connecté à Mon Compte Formation, il convient **d'ouvrir le lien de la formation sur <u>une nouvelle page internet.</u>**

Le lien de la formation est disponible sur la page de chaque formation de l'AMG ou bien sur un mail reçu directement sur votre boîte mail.

Ouvrir une nouvelle page internet

Pour utiliser le même moteur de recherche afin de continuer à être connecté à Mon Compte Formation, il faut ouvrir plusieurs pages sur le même moteur de recherche.

> Se positionner sur un lien et Clique droit "Ouvrir le lien dans un nouvel onglet".



1 > Se rendre sur l'agenda de l'AMG et cliquer sur la formation qui vous intéresse :

https://www.amg33.fr/agenda/

2 > Cliquer sur le lien d'accès pour mobiliser votre DIF

Ce lien est le lien direct de la formation sur Mon Compte Formation

Tarif

 $70 \ \varepsilon$ ou $100 \ \varepsilon$ si DIF (Droit Individuel à la Formation)

ossibilité de prendre le repas avec le groupe a l'issue de la formation

Pour mobiliser votre DIF (depuis le 7 janvier 2022), il est obligatoire de passer via la plateforme Mon Compte Formation, pour cela, vous trouverez sous le lien suivant l'accès à cette formation :

Inscription

Comment mobiliser votre DIF?

 Vous connecter à votre comple via FranceConnect (par le biais de vos identifiants d'impôts, sécurité sociale, etc) https://www.moncompteformation.gouv.fr/sspace-public/compte-elu

2. Lorsque vous étes connecté à votre compte, cliquer sur le lien de la formation : https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-

prive/html/#/formation/recherch#/38833975600032_05/38833975600032_05CULTUREBLAVAIS
3. Cliquer sur « Creer mon dossier d'inscription » dans la rubrique « Inscription a cette formation »

4. Remplir les informations demandées et cliquer sur « Envoyer non instription « Une fois les étapes validées, l'ANG va recevoir et valider votre inscription dans un délai de 2 jours ouvrés.



X

3 > Cliquer Sur "Demande un devis" (en bas de la page)

"Si vous travaillez actuellement dans la fonction publique, mobilisez vos droits en contactant directement votre employeur" : Cliquer sur Valider

ні-та	non pe andat : recul, enseignements et nouvelles priorités		
	Proposée par ASSOCIATION DES MAIRES DE LA GIRONDE		
	Tkynhime in dunke		
	4 h-Enjournée		
	DISCRIPTION D(TARLET		
	Contenu, objectifs	,	
	Le financement		
	Prix de la formation (Frais d'examen inclus)	100,00 €	
	Vos droits élu	-100,00 €	
	Resta à payer	0,00 €.	
	O Vos droits formation was permetters do financer insignalement cette formation		
	Les informations utiles		
	365 Avenue Boucicaut		
	33240 ST ANDRE DE CUBZAC Bäument conforme aux normus d'accessibilité		
	INFORMATIONS PRATIQUES		
	Contact, transport	>	



- 4 > Vérifier les informations renseignées
- 5 > Renseigner la catégorie socioprofessionnelle
- 10 > Renseigner l'objectif de la formation : "Je souhaite acquérir des savoirs de base et des compétences clés".
- 11 > Cliquer sur "Envoyer mon inscription"

Votre dossier d'inscription a été transmis à l'organisme de formation.
Dossier de formation n°39188114912
Hes dassiers de tormation.

Vous avez bien envoyé votre demande d'inscription à l'AMG.

L'AMG a 2 jours ouvrés pour répondre à votre demande d'inscription.

Vous serez informé de la réponse de l'AMG par mail et en vous rendant sur Mon Compte Formation.

Comment puis-je avoir des informations sur mes inscriptions aux formations ?

1 > Cliquer sur Dossiers - Vous visualisez l'état d'avancement de vos inscriptions



Etape 3



1 > Vous avez reçu un mail de Mon Compte Formation vous informant que vous avez reçu une proposition de l'organisme de formation. Il s'agit de la réponse à votre demande d'inscrition.

 2 > Vous connecter à Mon Compte Formation
 3 > Cliquer sur "Dossiers"
 Animer et mobiliser une équipe (une production de l'agente (une produc

4 > Cliquer sur la formation pour laquelle vous avez reçu une proposition de l'organisme de formation

5 > Cliquer sur "**Financement**", compléter si la formation se déroule sur votre temps de travail, **cocher** "Je donne mon accord pour mobiliser les ...€ de droits à la formation pour financer cette formation"

		+ Dossier n°39167418243
6 > Cliquer sur "Confirmer mon inscr	iption"	u stateou
7 > Votre inscription à la formation pas	se en statut " validé" .	Prix de la formation Trois à formation d'autorisation son install Ven dans als
Vous êtes donc inscrit à la formation.	* Dossier n°39167418243	
	Financement validé le 00(00)2022 No.00 6 House la lamación No.00 6 Von mint de - 0000 6 tenis à page fors alegit 0.00 6	

COSLIDE TRANSCOMENT VOLMETICS TOUT			
fri de la formation de la formate de fueren en mose a actró a: en la pue	100,00 4 - 100,00 4 0,00 4	Confirm non-incription Landmateria angle save a benare angle andmateria angle save a benare angle de landersave angle de landersave angle matalances are angle	
		Contracts from the contracts	

Questions diverses



Puis-je annuler mon inscription à la formation ?

ANNULATION DE L'INSCRIPTION PAR LE STAGIAIRE 7 JOURS OUVRÉS OU PLUS AVANT LA DATE DE DEBUT DE LA FORMATION

Toute annulation d'inscription par le Stagiaire, intervenant 7 jours ouvrés ou plus avant la date de début de la formation ne donne lieu à aucune indemnité d'annulation pour l'Organisme de formation.

ANNULATION DE L'INSCRIPTION PAR LE STAGIAIRE MOINS DE 7 JOURS AVANT LA DATE DE DE-BUT DE LA FORMATION

Toute annulation d'inscription par le Stagiaire, intervenant moins de 7 jours ouvrés avant la date de début de la formation, donne lieu à un **versement d'indemnités d'annulation** à l'Organisme de formation, d'un montant égal à **5%** du prix de la formation indiquée sur la Commande. Lorsque l'annulation de l'inscription par le Stagiaire intervient pendant son délai de rétraction ou qu'elle est justifiée par un cas de force majeure, elle ne donne lieu à aucune indemnité d'annulation pour l'Organisme de formation.

Et si je ne me présente pas à la formation, quelles sont les conséquences financières ?

NON PRESENTATION DU STAGIAIRE A LA DATE DE DEBUT DE LA FORMATION

La non-présentation du Stagiaire à la date de début de la formation, sans annulation préalable, donne lieu à un versement d'indemnités d'annulation à l'Organisme de formation d'un montant égal à 5% du prix de la formation indiquée sur la Commande. Lorsque la non-présentation du Stagiaire à la date de début de la formation est justifiée par un cas de force majeure, elle ne donne lieu à aucune indemnité d'annulation pour l'Organisme de formation.

Les cas de force majeure sont indiqués article 6.2 des conditions générales.

INTERRUPTION OU D'ABANDON DE LA FORMATION PAR LE STAGIAIRE

Toute interruption ou abandon de la formation, par le stagiaire après son commencement donne lieu à un versement d'indemnités d'annulation à l'Organisme de formation* - calcul du montant :

- En cas d'assiduité du stagiaire inférieure à 25%, une indemnité forfaitaire correspondant à 25% du prix de la formation indiquée sur la Commande est versée à l'Organisme de formation.
- En cas d'assiduité du stagiaire comprise entre 25% et 80%, le prix payé est calculé au prorata de l'assiduité du Stagiaire.
- En cas d'assiduité du stagiaire strictement supérieure à 80%, la formation effectuée par l'OF est considérée comme entièrement réalisée et 100% du prix de la formation indiquée sur la Commande est versé à l'Organisme de formation.

L'interruption ou l'abandon de la formation par le stagiaire justifiée par un cas de force majeure donne lieu à un paiement de l'organisme de formation dont le montant est calculé au prorata de l'assiduité du Stagiaire.

Le versement des indemnités d'annulation est soumis aux conditions suivantes :

- Présenter un indicateur de suivi de la prestation correspondant à un taux d'abandon inférieur à 10% des stagiaires présents à moins de 25% de la formation ;

- Attester d'un système de relance des Stagiaires, en cas d'assiduité partielle des stagiaires - contrôle renforcé du service fait (demande de transmission systématique des pièces justificatives).

Résumé



Ce guide a été rédigé et mis en page par l'ASSOCIATION DES MAIRES ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉS DE GIRONDE (AMG).

Toute REPRODUCTION EST INTERDITE sans l'accord de l'AMG.

L'Association des maires et des Présidents d'intercommunalités de Gironde reste à votre écoute pour toutes questions.

05 56 07 13 50 - contact@amg33.fr

